

La gestion des déchets englobe toutes les opérations visant à réduire, trier, collecter, valoriser et traiter les déchets dans des conditions propres à éviter des pollutions.

**VOUS SOUHAITEZ EN SAVOIR PLUS ?  
CONTACTEZ-NOUS !**



Chambre de Métiers  
et de l'Artisanat  
Bouches-du-Rhône

Chambre de métiers et de l'artisanat  
des Bouches-du-Rhône  
5, bd Pèbre  
13295 MARSEILLE Cedex 08  
Tél. 04 91 32 24 07  
[www.cma13.fr](http://www.cma13.fr)



CAPEB  
des Bouches-du-Rhône  
7, bd Pèbre  
13295 MARSEILLE Cedex 08  
Tél. 04 91 32 33 33  
[www.capeb13.fr](http://www.capeb13.fr)

### Nos partenaires pour cette opération

Région



Provence  
Alpes  
Côte d'Azur



Chambre de Métiers  
et de l'Artisanat  
Bouches-du-Rhône



artisans :  
éliminez  
vos déchets  
de peinture  
en toute  
simplicité!

**PARTICIPEZ  
À L'OPÉRATION**





## Votre responsabilité...

Vous êtes responsable de l'élimination des déchets issus de votre activité professionnelle (loi du 15 juillet 1975), et vous devez justifier de l'élimination de vos déchets dangereux (peintures, solvants, décapants...), en conservant le bordereau de suivi.

Vous risquez des sanctions conséquentes : jusqu'à 75 000€ d'amende et 2 ans d'emprisonnement.

## Quels sont les déchets dangereux ?

Les résidus de peinture, de diluants et de décapants et leurs emballages sont considérés comme des déchets dangereux car ils contiennent des substances nocives pour l'environnement et pour la santé.

Il est interdit de les mélanger avec les ordures ménagères ou avec les déchets inertes (gravats...), de les jeter aux égouts, de les brûler ou de les laisser aux clients...

## Ce que vous devez faire en pratique :

- Triez vos déchets
- Stockez dans un endroit approprié
- Faites-les collecter par un prestataire agréé
- Demandez et conservez les justificatifs

- Pas besoin d'être client chez le fournisseur-relais
- Opération sans obligation d'achat

Des fournisseurs partenaires, **COULEURS DE TOLLENS**, **STATION PEINTURE** et **SUD EST DECOR** vous aident à éliminer vos déchets dangereux.

## ...notre solution



### Les dates de collecte

► 25 mars 2011

**SUD EST DECOR**

11, avenue des Arches  
Z.A.C de l'Aurélienne  
13200 ARLES  
04 90 96 29 21

► 16 septembre 2011

**SUD EST DECOR**

Chemin départemental 2  
Route de Marseille  
13400 AUBAGNE  
04 42 18 76 16

► 13 mai 2011

**STATION PEINTURE**

17, bd Ampère  
Z.A.C Les Arnavants  
13014 MARSEILLE  
04 91 05 94 69

► 21 octobre 2011

**STATION PEINTURE**

215, rue Claude-Nicolas-Ledoux  
Les Milles  
13100 AIX-EN-PROVENCE  
04 42 24 56 60

► 24 juin 2011

**COULEURS DE TOLLENS**

14, avenue Louis-Lépine  
Z.I. Sud Ecopolis  
13500 MARTIGUES  
04 42 81 65 00

► 25 novembre 2011

**COULEURS DE TOLLENS**

52, boulevard du Capitaine-Gèze  
13014 MARSEILLE  
04 96 15 46 60

### Que des avantages...

- Simplicité
- Conformité réglementaire : obtention d'un Bordereau de Suivi des Déchets
- Valorisation de votre démarche citoyenne en utilisant sur vos supports le logo "Artisan propre"
- Economie de plus de 75%



#### Par exemple :

62 Kg d'emballages traités coûte 32€ TTC, vous réalisez jusqu'à 75% d'économie par rapport à une élimination en direct avec le prestataire.